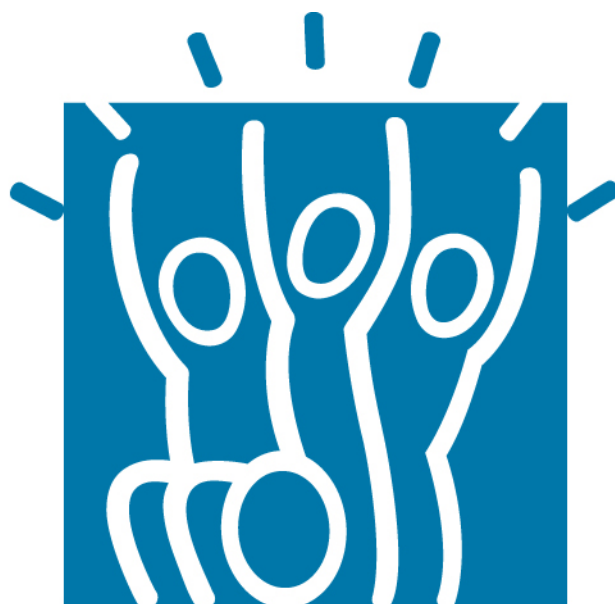


La classification sportive



Handisport Jeunes

Ainsi dans chaque catégorie, suivant la forme, le degré d'atteinte, la topographie, des critères spécifiques définissent l'appartenance aux différentes classes de ces catégories.

Les classes sont désignées par une lettre, l'initiale de la catégorie, et un chiffre (ex : F1). Les chiffres inférieurs représentent en général un handicap plus important.

Ce système s'applique à toutes les disciplines sauf la natation pour des raisons bien compréhensibles. C'est pourquoi, une classification par assimilation a été établie pour les activités aquatiques (Voir : "Activités Aquatiques").

INSCRIPTIONS SPORTIVES :

Des épreuves sportives sont ouvertes et proposées en fonction des spécificités de chacune des 2 grandes catégories de pratique et de ses différentes classes.

L'inscription sportive pour un jeune et le choix de ses épreuves sportives est une étape importante et déterminante, qui convient d'appréhender en tenant compte systématiquement de la démarche suivante :

1. ***L'inscription dans une épreuve sportive, d'un jeune dans l'une ou l'autre de catégorie de pratique doit tenir compte obligatoirement du mode de déplacement de l'athlète dans son quotidien (debout ou fauteuil) qui détermine également son mode de pratique.***
2. ***L'inscription dans une épreuve sportive, d'un jeune dans l'une ou l'autre des différentes classes est liée à ses possibilités motrices fonctionnelles. Déterminer sa classe avec précision, permet de garantir des épreuves dont les représentants ont des aptitudes identiques et similaires.***
3. ***Consulter le tableau des épreuves ouvertes, une fois la catégorie et sa classe entérinée (Voir ci-après : Chapitre III 'Tableau des épreuves ouvertes').***

EXCEPTIONS : Il existe cependant deux situations qui admettent un changement de pratique de la catégorie debout vers la catégorie fauteuil :

☞ CONTRE INDICATION MEDICALE

Consécutive à demande express et formelle pour des raisons thérapeutiques, une contre-indication précise, écrite et signée du médecin prescripteur, stipulant la nécessité pour un pratiquant debout d'opter occasionnellement pour une pratique en fauteuil, doit être fournie.

Exemple : Samuel est un jeune infirme moteur cérébral qui se déplace quotidiennement debout. Il est habituellement Classé D3 pour ses épreuves. Pour des raisons médicales, le médecin lui formalise une pratique ponctuelle en fauteuil.

Il est alors impératif de retrouver ce jeune dans la même classe fauteuil pour toutes les épreuves des jeux nationaux.

☞ EPREUVES OUVERTES QU'EN FAUTEUIL

L'escrime, le mini tennis, le basket-ball sont des disciplines pratiquées exclusivement en fauteuil. Elles sont aussi ouvertes aux jeunes de la catégorie "debout" qui devront, dans ce sens, s'inscrire dans l'une des classes de la pratique en fauteuil.

Le choix de cette nouvelle classe s'établira selon les possibilités fonctionnelles du jeune en situation assise au regard des différentes classes fauteuil et non pas de sa classe debout.

OUTILS DE CLASSIFICATION :

Pour remédier à la problématique posée régulièrement où des jeunes n'apparaissent pas dans leur bonne classification, le Département Jeunes a réalisé une vidéo pour guider votre réflexion dans la détermination de la bonne classe pour vos jeunes.

Cette démarche semble vous satisfaire, car vous êtes de plus en plus nombreux à demander cette cassette et les résultats sur le terrain montrent l'effort mené par chacun pour rendre plus juste et plus équitable le déroulement d'une épreuve.

Ce film est aussi disponible sur le DVD de la commission médicale de la Fédération Française Handisport - n'hésitez pas à le demander - mais il est également téléchargeable sur le site de la FFH (www.handisport.org dans la rubrique « Jeunes »).

A) ACTIVITES PRATIQUES DEBOUT

Les possibilités motrices de chacun étant différentes, le candidat sera préalablement classé, par le personnel médical et sportif du centre auquel il appartient dans une classe correspondant à son handicap, en accord avec l'athlète.

Une fois déterminées, ces caractéristiques seront utilisées pour toutes les épreuves ouvertes à cette catégorie de handicap. En cas de litige ou de contestation, ce sportif devra être reclassé par un membre de la commission médicale ou un membre du Département Jeunes dûment habilité pour réaliser ce testing.

CLASSES	DESCRIPTION DU HANDICAP
DEBOUT 1	Handicap sévère des membres inférieurs et supérieurs + problème d'équilibre. <i>Exemples* : I.M.C athétosiques ou spastiques, quadriplégiques, Certains poliomyélitiques, troubles cérébelleux, etc...</i>
DEBOUT 2	- Handicap modéré des membres inférieurs, gênant la course et les prises d'élan + handicap de la partie supérieure du tronc et des membres. - Handicap des membres inférieurs + atteinte légère du bras utilisé dans la pratique sportive. - Atteinte sévère d'un hémicorps, gênant la course et les prises d'élan. <i>Exemples* : I.M.C spastiques, Hémiplégiques graves, Littles, Arthrogryposes, Amputés, Handicaps asymétriques membres inférieurs membres supérieurs, traumatisés crâniens</i>
DEBOUT 3	- Handicap léger des membres inférieurs avec possibilité d'élan + bons membres supérieurs. - Bons membres inférieurs mais handicap d'un bras. - Problème de tronc. - Atteinte légère d'un hémicorps. - Handicap fonctionnel avec légère incoordination. <i>Exemples* : Scoliotiques avec corset, Poliomyélitiques légers, Hémiplégiques légers, Amputés d'un bras ou tibial appareillé, I.M.C léger, etc...</i>
DEBOUT 4	- Forme minimale de handicap selon la classification officielle (HANDICAPS LIMITES). - "NORMAUX" sans handicap apparent, non décelable sans examens approfondis. - <u>Forme minimale d'atteinte hémiplegique ou quadriplégique permettant de courir sans asymétrie.</u> Peut avoir un handicap très léger par incoordination, capable de courir et de sauter librement. - <u>Atteinte minimale d'un seul membre supérieur avec :</u> <ul style="list-style-type: none"> o une perte maximum de 20 points au testing musculaire des 2 membres supérieurs, o ou une amplitude articulaire de l'épaule supérieure à 135° , o ou une extension du coude supérieure à 45° , o ou une amplitude articulaire du poignet qui peut être limitée, o ou une amputation siège au niveau du poignet ou d'un ou plusieurs doigts. - <u>Atteinte minimale d'un seul membre inférieur avec :</u> <ul style="list-style-type: none"> o une perte maximum de 10 points au testing musculaire des 2 membres inférieurs, o ou une amplitude articulaire de la hanche supérieure à 60° dans la flexion extension, o ou une perte de l'extension du genou inférieure à 30° , o ou une amplitude articulaire de la cheville qui peut être limitée. - <u>Ou raccourcissement des membres inférieurs de moins de 7 cm.</u> - <u>Ou scoliose inférieure à 60° d'angulation.</u> - <u>Ou nanisme supérieur à 145 cm.</u>
DEBOUT 5 A	- Déficent visuel avec guide - Non voyant
DEBOUT 5 B	- Déficent visuel sans guide
SOURDS	- Sourds et Malentendants

ATTENTION !

* : Les exemples utilisés dans les catégories de la classification « debout » ci-dessus ne sont qu'un repère pour signaler le type de handicap et l'appartenance à une catégorie donnée en fonction de l'évaluation fonctionnelle qui aura été réalisée.

Chaque type de handicap décrit présente des degrés d'atteinte différents.

Un même type de handicap peut en fonction du degré d'atteinte placer le sportif dans une classe différente.

B) ACTIVITES PRATIQUEES EN FAUTEUIL

Les possibilités motrices de chacun étant différentes, le candidat sera préalablement classé, par le personnel médical et sportif du centre auquel il appartient dans une classe correspondant à son handicap, en accord avec l'athlète.

Une fois déterminées, ces caractéristiques seront utilisées pour toutes les épreuves ouvertes à cette catégorie de handicap.

En cas de litige ou de contestation, ce sportif devra être reclassé par un membre de la commission médicale ou un membre du Département Jeunes dûment habilité pour réaliser ce testing.

CLASSES	DESCRIPTION DU HANDICAP
FAUTEUIL E	- Candidat utilisant habituellement le fauteuil électrique comme mode de déplacement.
FAUTEUIL 1	- Peu de capacités motrices des membres supérieurs et inférieurs, - Peu de préhension des mains et peu d'équilibre du tronc, - Déplacements en fauteuil roulant en propulsion manuelle (<i>lentement ou asymétriquement</i>) ou podale. <i>Exemples* : Tétraplégiques, Handicapés des membres supérieurs et inférieurs, I.M.C athétosiques ou spastiques, Hémiplésiques, Myopathes, Troubles cérébelleux, etc...</i>
FAUTEUIL 2	- Bonne motricité des membres supérieurs mais peu d'équilibre du tronc, - Motricité incomplète des membres supérieurs avec un bon équilibre du tronc. <i>Exemples* : Paraplégiques et Poliomyélitiques sans abdominaux (lésion vertébrale de niveau métamérique D4 à D10), I.M.C avec bons membres supérieurs mais problèmes d'équilibre du tronc, Candidats avec corset, etc...</i>
FAUTEUIL 3	- Bonne motricité des membres supérieurs avec un bon équilibre du tronc en fauteuil. <i>Exemples* : Paraplégiques et poliomyélitiques avec de bons abdominaux (lésion vertébrale D11 et moins), I.M.C avec de bons membres supérieurs et abdominaux, Amputés membres inférieurs pratiquant en fauteuil roulant, etc...</i>

ATTENTION !

* : Les exemples utilisés dans les catégories de la classification « fauteuil » ci-dessus ne sont qu'un repère pour signaler le type de handicap et l'appartenance à une catégorie donnée en fonction de l'évaluation fonctionnelle qui aura été réalisée.

Chaque type de handicap décrit présente des degrés d'atteinte différents.

Un même type de handicap peut en fonction du degré d'atteinte placer le sportif dans une classe différente.

C) ACTIVITES AQUATIQUES

Les possibilités motrices de chacun étant différentes, le candidat sera préalablement classé, par le personnel médical et sportif du centre auquel il appartient dans une classe correspondant à son handicap, en accord avec l'athlète.

Une fois déterminées, ces caractéristiques seront utilisées pour toutes les épreuves ouvertes à cette catégorie de handicap.

En cas de litige ou de contestation, ce sportif devra être reclassé par un membre de la commission médicale ou un membre du Département Jeunes dûment habilité pour réaliser ce testing.

CLASSES	DESCRIPTION DU HANDICAP
GROUPE 1	FE F1
GROUPE 2	F2 D1 D2 (Hémiplégie grave)
GROUPE 3	F3 D2 D3 (Hémiplégie légère)
GROUPE 4	D3
GROUPE 5	D4
GROUPE 6 A	D5A
GROUPE 6 B	D5B
GROUPE SOURDS	Groupe Sourds